

RAPPORT DE PRELEVEMENTS INSTANTANES EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES ANNUELLES



Référence rapport : 003620 2865782 001 001 001

A l'attention de : M. LIENARD Fabrice


<i>Lieu d'intervention</i>	<i>Adresse d'envoi du rapport</i>
Zone Menuiserie Innova parc 1 Rue De l'Innovation 78 200 Buchelay	Zone Menuiserie Innova parc 1 Rue De l'Innovation 78 200 Buchelay

Intervention du 29/12/2015

Intervenant : Kévin CLOSSON

Accompagnateur : M. SORRENTINO

Ce rapport comporte 10 pages dont 4 annexes non paginées

Version	0	1	2
Date du rapport	01/04/2016	-	-
Emetteur	Kévin CLOSSON	-	-
Vérificateur	-	-	-
Signature		-	-

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par
l'accréditation COFRAC. Elles sont identifiées par le symbole #.





SOMMAIRE

1. SYNTHÈSE ET RESULTATS DE LA MISSION	3
2. TEXTES DE REFERENCE	5
ANNEXE - RESULTATS DU LABORATOIRE.....	6

SUIVI DU DOCUMENT

Révision	Commentaires
0	Première émission du document

1. SYNTHÈSE ET RESULTATS DE LA MISSION

1. Eau destinée à la consommation humaine

Coordonnées de l'installation		Atelier panoplie distribution générale d'eau bureaux		
Prélèvement effectué par Bureau Veritas		Préleveur :	Kévin CLOSSON	
Référence et localisation du point :		1 EV - bureaux		
Cofrac	Date et Heure	Température (°C)	Modalités de prélèvement	Aspect de l'eau
#	29/12/2015 13H30	14,1 °C	Instantané (échantillon unique), sans désinfection,	Limpide
			Etat du point	Odeur
			Point propre, avec démontage du piquage,	Sans Odeur
Type d'exutoire final				
Réseau d'assainissement STEP				

Résultats d'analyses du point 1 EV

Paramètre	Unité	Valeur Limite		Valeur	Conformité
Température ⁽¹⁾	°C	< 25		14,1	Conforme
pH ⁽²⁾	sans	6,5	9	8,0	Conforme
conductivité ⁽²⁾	µS/cm	200	1100	850	Conforme
MES ⁽²⁾	mg/l	-		2	-
Chlorures ⁽²⁾	mg/l	< 250		32	Conforme
Fluorures ⁽²⁾	mg/l	< 1,5		0,23	Conforme
Résistivité à 25 °C ⁽²⁾	Ohm.cm	-		1177,86	-
Silicates solubles en SiO ₂ ⁽²⁾	mg/l	-		12,9	-
Tributylétain ⁽²⁾	mg/l	-		<0,04	-

⁽¹⁾ Mesures réalisées in situ par nos soins. Il n'est pas tenu compte des incertitudes de mesures pour donner l'avis sur la conformité.

⁽²⁾ Analyses sous traitées.

Coordonnées de l'installation			Atelier panoplie distribution générale d'eau Atelier	
Prélèvement effectué par Bureau Veritas			Préleveur :	Kévin CLOSSON
Référence et localisation du point :			2 EV - Atelier	
Cofrac	Date et Heure	Température (°C)	Modalités de prélèvement	Aspect de l'eau
#	29/12/2015 13H45	14,4 °C	Instantané (échantillon unique), sans désinfection,	Limpide
			Etat du point	Odeur
			Point propre, avec démontage du piquage,	Sans Odeur
Type d'exutoire final				
Réseau d'assainissement STEP				

Résultats d'analyses du point 2 EV

Paramètre	Unité	Valeur Limite		Valeur	Conformité
Température ⁽¹⁾	°C	< 25		14,4	Conforme
pH ⁽²⁾	sans	6,5	9	8,0	Conforme
conductivité ⁽²⁾	µS/cm	200	1100	860	Conforme
MES ⁽²⁾	mg/l	-		31	-
Chlorures ⁽²⁾	mg/l	<250		33	Conforme
Fluorures ⁽²⁾	mg/l	< 1,5		0,23	Conforme
Résistivité à 25 °C ⁽²⁾	Ohm.cm	-		1164,14	-
Silicates solubles en SiO ₂ ⁽²⁾	mg/l	-		12,8	-
Tributylétain ⁽²⁾	mg/l	-		<0,04	-

L'avis sur la conformité des échantillons n'est pas rendu sous accréditation COFRAC.

Se référer aux PV d'analyses joints en annexe du présent rapport pour obtenir la liste des analyses réalisées sous accréditation COFRAC par le laboratoire.

L'accréditation du COFRAC N°1-1264 atteste de la compétence de l'organisme pour les seuls essais couverts par l'accréditation identifiés par le symbole #.

Référence du thermomètre utilisé : CB 620 343. Date du dernier contrôle métrologique : 08/2014.



2. TEXTES DE REFERENCE

- **Code de la santé publique, article R.1321-1 à 66 et annexe 13-1 à 3 relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine intégrant le décret 2001-1220.**

- **Arrêté 11 Janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.**

- La portée d'accréditation Cofrac n°1-1264



ANNEXE

RESULTATS DU LABORATOIRE

Cette annexe comporte 4 pages non numérotées

BUREAU VERITAS SA
Madame Jacqueline PAVIUS
10 chaussée jules césar
immeuble "le louisiane" - zi des beaux soleils
bp 338
95526 CERGY PONTOISE CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-16-IX-000882-01

Version du : 06/01/2016

Page 1/2

Référence commande : 1510003620 15 1489

Echantillon N° : 15M076934-001

Référence échantillon : 1EV

Matrice : Eau de consommation

Type échantillon : Divers Eaux Potables

Date de prélèvement : 29/12/2015 13:30:00

Date de réception : 30/12/2015 06:36

Début d'analyse (1) : 30/12/2015

Préleveur : CLOSSON Kévin (CLIENT) -
BVKCL

Commune :

Température de l'air de l'enceinte : 13.0°C

Observations :

Mesures réalisées sur le terrain : Température : 14.1°C.

Volume insuffisant pour l'analyse du tributylétain. LQ augmentées. Analyse lancée.

Conclusions

Paramètre(s) analysé(s) conforme(s) aux exigences de qualité des eaux de consommation.

Conservation de vos échantillons

Les échantillons seront conservés sous conditions contrôlées pendant 2 semaines après validation des échantillons. Sans avis contraire, ils seront détruits après cette période sans aucune communication de notre part. Si vous désirez que les échantillons soient conservés plus longtemps, veuillez retourner ce document signé au plus tard une semaine avant la date d'issue.

Conservation Supplémentaire :

Nom :

Signature :

Date :

Paramètres physicochimiques généraux

	Résultat (2)	Unité	Incertitude	Limites Qualité (3)	Réf. Qualité (3)
IX38G : Chlorures Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>NF EN ISO 10304-1 - Chromatographie ionique</i>	32	mg/l			<=250
IXK98 : Conductivité à 25°C Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>NF EN 27888 - Conductimétrie</i>	850	µS/cm			> 200 , < 1100
Conductivité à 25°C	19.8	°C			
Température de mesure de la conductivité	0.23	mg/l		<= 1.5 mg F/l	
IX081 : Fluorures Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>NF EN ISO 10304-1 - Chromatographie ionique</i>	6.0	mg Si/l			
IX2KZ : Mesure du pH Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>NF EN ISO 10523 - Potentiométrie</i>	8.0	Unités pH			> 6.5 , < 9
pH	19.8	°C			
Température de mesure du pH	1177.86	ohm.cm			
IXA37 : Résistivité à 25°C Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>NF EN 27888 - Calcul</i>	12.9	mg SiO2/l			
IX793 : Silicates solubles (en SiO2) Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>Calcul - Colorimétrie automatique - MO/MA1/CM/IONS/13</i>	6.0	mg Si/l			
IX2RI : Silicates solubles (en Si) Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>Méthode interne - Colorimétrie automatique - MO/MA1/CM/IONS/13</i>					

Oxygènes et matières organiques

	Résultat (2)	Unité	Incertitude	Limites Qualité (3)	Réf. Qualité (3)
IX002 : Matières en suspension (MES) Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>NF EN 872 - Gravimétrie - NF EN 872 (T 90-105-1) - filtres WHATMAN 934-AH RTU /47</i>	2	mg/l			

Composés organo-stanneux

	Résultat (2)	Unité	Incertitude	Limites Qualité (3)	Réf. Qualité (3)
IX1CT : Tributylétain cation Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 <i>Méthode interne selon NF EN ISO 17353 - Extraction L/L - Dérivation - GC / MS</i>	<0.04	µg/l			

- (1) La date de début d'analyse correspond à la date de lancement d'une séquence analytique.
- (2) Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Ces limites de quantification sont de la responsabilité du laboratoire et peuvent être dépendantes de la matrice de l'échantillon.
- (3) Valeurs données en référence à la réglementation en vigueur selon le cas :
- Code de la Santé publique pour les analyses effectuées sur les eaux de consommation, de loisirs, les eaux conditionnées, les eaux thermales
- Arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les réseaux de distribution d'eau chaude sanitaire
- Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux installations relevant du régime de la déclaration ou de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2921 pour le suivi obligatoire de la concentration en *L. pneumophila* et/ou la surveillance des substances polluantes dans les eaux
Pour déclarer ou non la conformité aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.
- (4) Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir.

Les résultats ne se rapportent qu'à cet échantillon. Ce document comporte 2 page(s). La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac similé photographique intégral.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Laboratoire agréé pour la réalisation de prélèvements et des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.
Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 Octobre 2011.
Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.



Mahmoud Amour
Coordinateur de Projets Clients

BUREAU VERITAS SA
Madame Jacqueline PAVIUS
10 chaussée jules césar
immeuble "le louisiane" - zi des beaux soleils
bp 338
95526 CERGY PONTOISE CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-16-IX-000883-01

Version du : 06/01/2016

Page 1/2

Référence commande : 1510003620 15 1489

Echantillon N° : 15M076934-002

Référence échantillon : 2EV

Matrice : Eau de consommation

Type échantillon : Divers Eaux Potables

Date de prélèvement : 29/12/2015 13:45:00

Date de réception : 30/12/2015 06:36

Début d'analyse (1) : 30/12/2015

Préleveur : CLOSSON Kévin (CLIENT) -
BVKCL

Commune :

Température de l'air de l'enceinte : 13.0°C

Observations :

Mesures réalisées sur le terrain : Température : 14.4°C.

Volume insuffisant pour l'analyse du tributylétain. LQ augmentées. Analyse lancée.

Conclusions

Paramètre(s) analysé(s) conforme(s) aux exigences de qualité des eaux de consommation.

Conservation de vos échantillons

Les échantillons seront conservés sous conditions contrôlées pendant 2 semaines après validation des échantillons. Sans avis contraire, ils seront détruits après cette période sans aucune communication de notre part. Si vous désirez que les échantillons soient conservés plus longtemps, veuillez retourner ce document signé au plus tard une semaine avant la date d'issue.

Conservation Supplémentaire :

Nom :

Signature :

Date :

Paramètres physicochimiques généraux

	Résultat (2)	Unité	Incertitude	Limites Qualité (3)	Réf. Qualité (3)
IX38G : Chlorures Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 NF EN ISO 10304-1 - Chromatographie ionique	*	33	mg/l		<=250
IXK98 : Conductivité à 25°C Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 NF EN 27888 - Conductimétrie	*	860	µS/cm		> 200 , < 1100
Conductivité à 25°C		19.9	°C		
Température de mesure de la conductivité		0.23	mg/l	<= 1.5 mg F/l	
IX081 : Fluorures Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 NF EN ISO 10304-1 - Chromatographie ionique	*	6.0	mg Si/l		
IX2KZ : Mesure du pH Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 NF EN ISO 10523 - Potentiométrie	*	8.0	Unités pH		> 6.5 , < 9
pH		19.9	°C		
Température de mesure du pH		1164.14	ohm.cm		
IXA37 : Résistivité à 25°C Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 NF EN 27888 - Calcul	*	12.8	mg SiO2/l		
IX793 : Silicates solubles (en SiO2) Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Calcul - Colorimétrie automatique - MO/MA1/CM/IONS/13	*	6.0	mg Si/l		
IX2RI : Silicates solubles (en Si) Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Méthode interne - Colorimétrie automatique - MO/MA1/CM/IONS/13	*				

Oxygènes et matières organiques

	Résultat (2)	Unité	Incertitude	Limites Qualité (3)	Réf. Qualité (3)
IX002 : Matières en suspension (MES) Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 NF EN 872 - Gravimétrie - NF EN 872 (T 90-105-1) - filtres WHATMAN 934-AH RTU /47	*	31	mg/l		

Composés organo-stanneux

	Résultat (2)	Unité	Incertitude	Limites Qualité (3)	Réf. Qualité (3)
IX1CT : Tributylétain cation Prestation réalisée par le laboratoire de Maxéville NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-0685 Méthode interne selon NF EN ISO 17353 - Extraction L/L - Dérivation - GC / MS	*	<0.04	µg/l		

(1) La date de début d'analyse correspond à la date de lancement d'une séquence analytique.

(2) Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Ces limites de quantification sont de la responsabilité du laboratoire et peuvent être dépendantes de la matrice de l'échantillon.

(3) Valeurs données en référence à la réglementation en vigueur selon le cas :

- Code de la Santé publique pour les analyses effectuées sur les eaux de consommation, de loisirs, les eaux conditionnées, les eaux thermales

- Arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les réseaux de distribution d'eau chaude sanitaire

- Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux installations relevant du régime de la déclaration ou de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2921 pour le suivi obligatoire de la concentration en *L. pneumophila* et/ou la surveillance des substances polluantes dans les eaux

Pour déclarer ou non la conformité aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

(4) Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir.

Les résultats ne se rapportent qu'à cet échantillon. Ce document comporte 2 page(s). La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac similé photographique intégral.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Laboratoire agréé pour la réalisation de prélèvements et des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 Octobre 2011.

Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.



Mahmoud Amour
Coordinateur de Projets Clients